

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 10 novembre 2021

Date d'affichage : le 10 novembre 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Dont pouvoir (s) : 02

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE SEIZE NOVEMBRE A DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Bernard LEBOEUF, Jean-Noël VIENNE, Jean-Luc ENJALBERT, Céline RECHER, Françoise COHAN, Françoise DESABAYE, Pascal SCHWARTZ, Alain LOËB.

Absents : Mesdames Chantal QUERNIARD et Elodie DESABAYE

Pouvoirs de : Madame QUERNIARD à Monsieur SCHWARTZ et Madame Elodie DESABAYE à madame Francine DESABAYE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles DUPONT

VOYAGE SCOLAIRE EDUCATIF CE2 à CM2 – du 27 juin au 1^{er} juillet 2022 – MONTMARTIN SUR MER

Rapporteur : M. l'adjoint Jean Charles DUPONT

Les sorties scolaires avec nuitées permettent de dispenser les enseignements, conformément aux programmes de l'école, et de mettre en œuvre des activités dans d'autres lieux et selon d'autres conditions de vie. Le projet de sortie scolaire doit être en cohérence avec le projet de l'école ; il est autorisé par l'inspecteur d'Académie, directeur des services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Ces séjours scolaires permettent une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, représentant des temps forts des apprentissages. Ils permettent aux enfants de s'extraire de façon significative de leur contexte et espaces habituels. Ils constituent ainsi, pour les enfants, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chaque enfant devrait pouvoir connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

Les 43 élèves des niveaux du CE2 au CM2 se rendront à MONTMARTIN SUR MER **du lundi 27 juin 2022 au vendredi 1^{er} juillet 2022**, accompagnés de 2 enseignants, Mesdames Emilie BESNARD et Nadège GUILLEMAIN et 3 adultes à la découverte du milieu marin.

➤ **COUT DU VOYAGE SCOLAIRE :**

	Tarif unitaire	effectif	Nbr jours	Total en €
Séjour 5 jours HS	261.20	43		11231.60
PC adulte supl.	40	1	5	200
Parking Mt St Michel	63	1		63
Bus Mt St Michel	464	1		464
Adhésions élèves	2	43		86
Adhésions adultes	10	4		40
TOTAL				12 084.60 €

Adhésions élèves

027-212705982-2800	Adhésions adultes
--------------------	-------------------

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2021

➤ **FINANCEMENT DU VOYAGE SCOLAIRE**

20% pris en charge par le budget de la mairie, soit 2 416.92 €,
80% pris en charge par le département, la caisse des écoles ...

Le conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur décide avec 15 voix POUR, 00 Voix CONTRE et 00 ABSTENTION :

- D'accorder Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce voyage scolaire à MONTMARTIN-SUR-MER, du lundi 27 juin 2022 au vendredi 1^{er} juillet 2022.
- De prévoir 2 416.92 € au budget 2022.

Pour extrait conforme,



Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :